



RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE L'ESPACE JEUNES



INTRODUCTION

L'engagement de la Ville de Saint-Mitre-les-Remparts vise à remettre la jeunesse au cœur de la politique municipale. L'une des priorités est d'accompagner les familles, aider chaque enfant à se construire et à devenir un citoyen engagé, épanoui, libre de penser.

Ainsi, l'ESPACE JEUNES ouvre ses portes au sein de la Maison de la Jeunesse.

Afin de répondre au mieux aux besoins de la population, une action expérimentale est proposée, de septembre à décembre 2023. Elle a pour objectif de préfigurer la future offre d'accueil de loisirs et d'information jeunesse en impulsant une démarche d'implication et d'expression citoyenne.

Cette expérimentation, co-financée par la CAF13, est à destination des jeunes (à partir de la 6^{ème}) et jusqu'à 25 ans révolus, habitant sur le territoire de la Convention Territoriale Globale signée par la Ville avec la CAF13. La priorité est donnée aux jeunes de Saint-Mitre-les-Remparts. Les adolescents des communes voisines de la CTG peuvent être accueillis dans la limite des places disponibles.

L'expérimentation au sein de l'Espace Jeunes se décline en deux offres :

- **Un accueil collectif les mercredis et pendant les vacances scolaires** (selon le calendrier d'ouverture) de 14h à 17h30, réservé aux jeunes de 12 à 17ans révolus, sur inscription limitée à 15 places.
- **Des temps d'accueil et d'écoute confidentiels individuels**, sur rendez-vous les mardis, jeudis et vendredis de 16h00 à 18h00, ouverts à tous (de la 6^{ème} à 25ans).

1/ SERVICES PROPOSÉS

A. Accueil collectif du mercredi et des vacances scolaires

Un temps d'accueil informel est proposé aux jeunes, au sein de la structure. Ces temps d'échanges et de rencontres encadrés par des animateurs ont pour objectifs de :

- Mettre en œuvre des projets jeunes
- Valoriser les jeunes à travers leurs projets artistiques et d'expressions
- Favoriser le lien parents-enfants par des échanges et des débats
- Tisser des liens entre les jeunes à l'aide d'animations et d'outils éducatifs

L'idée est de faire de ces temps d'accueil des espaces de rencontres et d'échanges visant à développer l'esprit critique des jeunes accueillis, par différentes thématiques et ateliers artistiques et la participation de partenaires ou d'intervenants.

Des ateliers thématiques autour d'axes citoyens seront proposés, auprès desquels les jeunes devront s'engager afin d'impulser la dynamique en fonction de leurs motivations et centres d'intérêt :

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20231002-DEL2023-79-DE
Date de télétransmission : 05/10/2023
Date de réception préfecture : 05/10/2023

1/ Environnement local - Ecologie : s'approprier les structures municipales, privées et associatives du territoire, mieux connaître son environnement de vie quotidienne dans toutes ses dimensions (sociales, culturelles, patrimoniales, écologiques...), s'impliquer dans les projets municipaux Jeunesse, impulser des projets autour du recyclage, de la récupération et de la préservation de l'environnement.

2/ Bien vivre ensemble (Humanitaire - Entraide intergénérationnelle - sensibilisation aux handicaps) : impulser l'entraide autour de projets innovants et valorisants pour les jeunes (ateliers de confection et d'impression en 3D de prothèses pour enfants en situation de handicap amputés d'un membre, recyclage de jouets pour les hôpitaux, lien intergénérationnel...).

3/ Prévention - Construction identitaire : Prévention des addictions, prendre soin de soi et de sa santé, l'image de soi... A travers des ateliers vidéo, bien-être, d'expression...

Ces thématiques seront adaptées en fonction des envies et besoins des jeunes, pensées et mises en œuvre par eux pour les valoriser par des actions visibles et reconnues sur le territoire. Afin d'offrir un cadre structurant lors de ces accueils, des prestataires extérieurs peuvent être associés. Les jeunes peuvent, tout au long de l'année, venir à la rencontre des professionnels dans le but de proposer des projets ou actions dans lesquels ils seront accompagnés et engagés. Ce type de projet s'inscrit dans une démarche de citoyenneté active.

L'enjeu stratégique de cette action expérimentale est d'encourager et d'accompagner les jeunes vers l'autonomie, la conduite de projets (initiatives ados) pour développer des actions citoyennes ou encore favoriser l'éducation aux médias et aux usages du numérique.

B. Accueil et écoute confidentiels individuels

Des rendez-vous d'accueil et d'écoute confidentiels individuels sont proposés pour évoquer tous les sujets en lien avec les préoccupations des jeunes (scolarité, job d'étudiants, accès aux droits, vie sociale, santé, logement...) afin de les accompagner en lien avec les partenaires de notre territoire (mission locale, espace santé jeunes, CCAS, association APPART...).

2/ HORAIRES D'OUVERTURE

- L'accueil collectif est proposé le mercredi et pendant les vacances scolaires de 14h à 17h30.
- Les rendez-vous d'accueil et écoute individuels pourront être pris les mardis, jeudis et vendredis de 16h00 à 18h00.

Les jeunes sont tenus d'informer les animateurs en cas de désistement. Lorsqu'il s'agit d'une absence pour maladie, il est obligatoire de le signaler.

3/ CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

1 - MODALITÉS D'INSCRIPTION

Un entretien individuel d'inscription avec le jeune et un représentant légal est obligatoire. Il permettra de définir l'engagement du jeune à participer aux ateliers thématiques.

Absences : 2 absences injustifiées entraîneront l'annulation de l'inscription à l'Espace Jeunes, permettant à un autre jeune de bénéficier de ce service.

Cette expérimentation de l'Espace Jeunes est gratuite et n'induit pas de participation des familles.

L'inscription à l'Espace jeunes se renouvelle par période selon le calendrier communiqué aux familles. Elle doit être accompagnée d'une fiche sanitaire dûment complétée.

2 - COMPORTEMENT

L'espace Jeunes ne peut fonctionner sans un minimum de savoir-vivre élémentaire.

C'est un lieu d'accueil, de loisirs et de rencontres qui s'appuient sur des valeurs de citoyenneté, solidarité, égalité et fraternité.

Le respect des règles suivantes est exigé :

- respect de chacun
- respect des consignes
- langage correct / tenue correcte
- interdiction d'apporter tout objet, jeu ou produit susceptible de mettre en danger sa propre sécurité et celle des autres.
- interdiction de consommer de l'alcool, du tabac (et du vapotage), des produits stupéfiants.

Il est demandé à chacun d'avoir un comportement « Citoyen » : respect de l'autre, des animateurs, des lieux, ... En cas de non-respect du règlement, des sanctions pourront être appliquées pouvant aller, après avertissement, jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive.

Aucun discours discriminatoire ou vulgaire ne sera toléré dans l'Espace Jeunes.

Tout matériel utilisé doit être remis à sa place.

Toute dégradation, détérioration volontaire causée par le jeune engagera la responsabilité civile et/ou pénale des personnes concernées en fonction de la gravité des faits.

Tout objet personnel est sous la responsabilité du jeune : chaque jeune est responsable de ses affaires et doit y veiller personnellement. Il est déconseillé de porter des bijoux qui pourraient occasionner des accidents et des blessures.

L'équipe d'encadrement ne peut être tenue responsable quant aux vols qui pourraient avoir lieu dans l'Espace Jeunes et quant au départ du jeune de la structure.

Les téléphones portables sont acceptés au sein de l'Espace Jeunes, néanmoins leur utilisation est proscrite lors des temps d'animation...

3 - STRUCTURATION DE L'ESPACE

L'Espace Jeunes est constitué de 2 salles contiguës :

- Une salle équipée de banquettes, tables, télévision, console de jeux...
- Le FabLab, espace de médiation et de création numérique, équipé de 6 ordinateurs avec connexion internet, d'un écran numérique interactif, de 2 imprimantes 3D, d'accessoires de création numérique...

Tout usager inscrit à l'Espace Jeunes a pour obligation de respecter l'intégrité du matériel mis à sa disposition.

4/ RÈGLEMENTATION SPÉCIFIQUE AU FABLAB

Tous les usagers du FabLab s'engagent à :

- Respecter l'ensemble du matériel mis à leur disposition, c'est à dire ne pas effectuer d'opérations pouvant nuire au bon fonctionnement des ordinateurs et du réseau.
- En dehors des activités proposées, ne pas accéder aux services de communication en direct (chat), aux services de jeux en réseau.
- Pour tout usage de clé USB ou autre périphérique de stockage, demander au préalable une autorisation afin que l'animateur procède à une vérification. Tout support suspect ou trop chargé en fichiers sera refusé.

Accusé de réception en préfecture 013-211300983-20231002-DEL2023-79-DE Date de télétransmission : 05/10/2023 Date de réception préfecture : 05/10/2023

- Ne pas effectuer tout acte assimilé à du piratage ou à du vandalisme informatique.
- Ne pas utiliser le réseau pour véhiculer des injures et, d'une manière générale, pour porter atteinte à l'Homme et à la vie privée d'autrui.
- Ne pas consulter de sites contraires à la législation française, notamment ceux à caractère violent ou pornographique, faisant l'apologie de pratiques illégales ou de discriminations, ou de nature à porter atteinte à la dignité humaine.
- Ne pas diffuser ces types de documents.
- Respecter les usages en vigueur sur Internet.
- Afin de ne pas perturber les utilisateurs, des casques sont mis à disposition des publics.

5/. RÉVISION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Le règlement de fonctionnement pourra être révisé périodiquement.

Fait le 2 octobre 2023

Le Maire

Vincent GOYET

Coupon à détacher et à rendre signé lors de l'inscription

Je soussigné(e).....,

responsable légal du jeune.....,

déclare avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter.

Fait à Saint-Mitre-les-Remparts, le

Signature du responsable légal

Signature du jeune

Accusé de réception en préfecture 013-211300983-20231002-DEL2023-79-DE Date de télétransmission : 05/10/2023 Date de réception préfecture : 05/10/2023
